



VILLE DE CRUSEILLES

(Haute-Savoie)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2012

NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET

→ **EXECUTION AVANT SON VOTE DU BUDGET INVESTISSEMENT 2012 :
AUTORISATION D'EFFECTUER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE
2012 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS EN 2011**

Dans le cas où le budget n'aurait pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Commune peut, jusqu'à l'adoption de ce budget, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant total des crédits ouverts au Budget 2011 est de 5 366 676,37 €

Les montants et affectations des crédits proposés sont les suivants :

CHAPITRES ARTICLES	INTITULES	MAXIMUM AUTORISE (1/4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	125 000,00
202	PLU	40 000,00
2031	Frais d'études	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (FISAC)	40 000,00
205	logiciels	5 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	375 000,00
211	Terrains	210 000,00
212	Agencements et aménagements terrains : Forêt	10 000,00
213	Constructions	20 000,00
215	Installations, Matériels et outillages techniques, voirie	120 000,00
218	Autres Immobilisations	15 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	841 669,09
2313	Constructions	100 000,00
2315	Installations, Matériels et outillages techniques	741 669,09
	TOTAL	1 341 669,09

→ **ABANDON PAR TROIS CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LEUR DELEGATION**

Par arrêté du Maire en date du 16 décembre 2009, des délégations de fonctions ont été données aux Conseillers Municipaux désignés ci-après :

- Madame Solange PAIREL pour la gestion du site internet
- Monsieur Jean-Michel AILLOUD pour la gestion des forêts et le déneigement
- Monsieur Renaud DEBORNE pour la gestion du gymnase et la vie associative

Ces 3 conseillers ayant démissionné de leur fonction de délégué, il y a lieu de leur supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2012, les indemnités qui leur étaient attribuées par délibération en date du 17 décembre 2009.

→ **TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT : DEMANDE DE REMISE DES PENALITES DE RETARD**

La demande concerne le Permis de Construire n° 096.09.X.0014.

Monsieur le comptable de la trésorerie de Rumilly donne un avis favorable à cette requête compte tenu que le retard de paiement est dû à la réception tardive de l'avis d'imposition.

→ **SPANC : ANNULATION D'UNE FACTURE EMISE A TORT (30 €)**

DUNAND Louis – lieudit « Le Moulin des Bains de la Caille » - La construction concernée est frappée d'insalubrité par la Préfecture.

→ **UTILISATION POUR L'ANNEE 2012 DE LA SALLE D'ANIMATION DU COLLEGE : CONVENTION POUR LE CINEBUS**

Comme chaque année, une convention d'utilisation par le Cinébus de la salle d'animation du collège est établie afin de définir les conditions d'occupation.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

→ **ACCUEIL LOISIRS : PARTICIPATION DES COMMUNES**

L'accueil loisirs des mercredis et vacances scolaires acceptent les enfants des communes extérieures à CRUSEILLES.

Il est proposé de solliciter de ces communes une participation au fonctionnement du service, ce qui permettrait à leurs administrés de bénéficier des mêmes avantages que les familles de CRUSEILLES : tarifs identiques, application du quotient familial.

Le montant de la participation de la commune serait de 5 € par jour et par enfant ou 2,50 € par ½ journée et par enfant.

Si ce principe est accepté, un projet de convention sera adressé à chaque Maire concerné, auquel sera joint un bilan des inscriptions faites sur les années 2010 et 2011, afin de leur permettre de faire une estimation du coût de cette participation.

→ **CONTRAT D'ASSISTANCE EN MATIERE JURIDIQUE POUR L'URBANISME**

Les domaines du droit de l'urbanisme (PLU, permis et déclarations préalables dont lotissements, contributions financières à la charge des constructeurs) nécessitent de plus en plus de connaissance en matière juridique et les services de la Mairie n'ayant pas forcément toutes les réponses aux nombreuses questions posées dans ce domaine, il est proposé de passer un contrat d'assistance avec le Cabinet EFU, spécialiste en la matière.
Le coût de la prestation annuelle est de 3 900 € HT.

TRAVAUX

→ **REHABILITATION ET EXTENSION DU "BISTROT DES PONTS" - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la "Réhabilitation et Extension du Bistrot des Ponts" au lieudit "Vers les Ponts", a fait l'objet d'une consultation lancée le 22/11/2011 sur la plateforme de dématérialisation www.mp74.fr, le Dauphiné Libéré, et affichée en mairie.

Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre "Bâtiment" conformément à la loi MOP. Mission de base complète (compris dépôt du permis de construire et modificatifs si nécessaires) avec les missions complémentaires DIAG (état des lieux architectural et technique) et OPC (ordonnancement, pilotage et coordination sur la partie travaux).
Coût estimé des travaux 685 000 € HT.

15 dossiers ont été retirés sur la plateforme de dématérialisation.
La date limite de remise des offres était fixée au 26/12/2011. 4 plis ont été remis dans les délais.

Les offres ont été analysées suivant les critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation, soit valeur technique 60 % et coût des prestations 40 %.

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de PWA (Peter Wendling Architecture) est la plus avantageuse tant sur le plan technique que financier, pour une proposition d'honoraires de 12,15 %, soit 83 227.50 € HT (99 540.09 € TTC).

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'offre de PWA et autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces y afférent.

→ **SECURISATION AUX ABORDS DES ECOLES : AVENANT POUR LA MAITRISE D'OEUVRE**

Lors du lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des sens uniques, voies et abords des écoles (Rue des Frères, du stade, des Grands Champs et Avenue des Ebeaux), le projet avait été estimé à 200 000 € HT.
La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet PROFIL ETUDES : taux de rémunération : 4,5 %, soit un forfait provisoire de rémunération de 9 000 € HT.

Or, au fur et à mesure de l'avancement du projet d'études, les aménagements à prévoir concernant la sécurisation des abords des écoles et des équipements sportifs se sont avérés beaucoup plus importants mais néanmoins nécessaires pour réaliser un projet cohérent eu égard à l'importance du nombre d'enfants et ados qui circulent dans cette zone.

Par conséquent, l'estimation des travaux projetés a considérablement augmenté et il a été prévu de réaliser ces aménagements en plusieurs tranches (1 tranche ferme et 8 tranches conditionnelles).

Le montant total des marchés de travaux correspondant à l'ensemble de ces tranches s'élève à 1 403 105,09 € HT qui se décompose comme suit :

Montant des travaux réalisés	984 536,23 € HT	
Taux honoraires 4,5 %		44 304,12 € HT
Montant des travaux différés	418 568,86 € HT	
Taux honoraires 4,5 %		18 835,59 € HT
	<hr/>	
	1 403 105,09 € HT	

En ce qui concerne les 18 835,59 € HT, le maître d'œuvre a estimé avoir réalisé 56 % des prestations soit **10 547,95 € HT**.

Aussi, l'avenant proposé pour régularisation fixe le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à **54 852,07 € HT**.

En ce qui concerne les tranches conditionnelles non exécutées, il est prévu de faire réaliser le suivi des travaux par l'intermédiaire d'un marché accord-cadre à lancer pour les divers études et suivis de travaux que nous avons à entreprendre.

→ **CONVENTION DE VIABILITE HIVERNALE AVEC LE CONSEIL GENERAL**

Le Conseil Général, à la demande de la Commune, a établi une convention définissant les conditions d'interventions de la Commune, pour assurer le déneigement, dans la traversée de l'agglomération, de la Route Départementale 1201 depuis le carrefour avec la Route du Noiret jusqu'au carrefour avec la RD 15 (Route des Dronières) et de la Route Départementale 23 (Route du Suet) de l'intersection avec la RD 1201 (vers « Chez Gaud ») jusqu'au carrefour giratoire avec la Route de l'Usine.